

# Protection des personnes à Taizé

## Rapport d'étape 2019–2022

Taizé, le 12 décembre 2022

En juin 2019, frère Alois, le prier de Taizé, a publié une lettre ouverte intitulée « Un travail de vérité » dans laquelle il expliquait les accusations parvenues à la communauté concernant des actes d'agressions sexuelles dont trois frères étaient accusés. Il disait entre autres :

*« Il est possible que cette prise de parole incite d'autres victimes éventuelles à se faire connaître : nous serons alors à leur écoute et les accompagnerons dans les démarches qu'elles voudraient entreprendre. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'en faisant la lumière sur ces actes que nous contribuerons, aidés par des personnes extérieures à la communauté, à protéger de manière efficace tous ceux qui nous font confiance en venant à Taizé. »*

Le présent rapport, établi en décembre 2022, a pour but de faire le point sur ce qui a été entrepris à Taizé depuis 2019, comme un point d'étape d'un travail appelé à se poursuivre. Il couvre la période allant de juin 2019 à novembre 2022.

Afin de mettre en œuvre une des recommandations exprimées par le rapport de la « Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église » (CIASE), un tel rapport sera élaboré de manière régulière à l'avenir.



[www.taize.fr/protection](http://www.taize.fr/protection)

# Table des matières

Quelques dates.....	3
Équipe “Protection des personnes à Taizé” .....	4
Équipe “Réception et suivi des signalements” .....	4
Lignes de conduite concernant les signalements.....	5
Statistiques sur les signalements.....	6
Relation avec la Commission “Reconnaissance et Réparation” .....	7
Transparence.....	7
Visite d’audit à Taizé.....	7
Annexes.....	8
A   Article introductif du site internet.....	8
B   Notre approche   Politique de la protection des personnes.....	9
C   Les pratiques à suivre.....	10
D   Les procédures à suivre.....	12
E   Questions sanitaires.....	14
F   Questions de sécurité.....	14
G   Prise de parole de frère Alois   « Un travail de vérité ».....	15
H   Nouvelle prise de parole de frère Alois   « Dans l’Église et à Taizé, le travail de vérité doit continuer ».....	18
I   Poster apposé dans tous les lieux publics à Taizé.....	20

## Quelques dates

*Voici quelques dates importantes de ce qui a été entrepris à Taizé dans la période couverte par ce rapport, depuis que la communauté a pris l'initiative de porter à la connaissance du public les agressions sexuelles et abus commis par des frères (voir la page principale du site [www.taize.fr/fr](http://www.taize.fr/fr)) :*

- x Juin 2019 | Publication de la prise de parole de frère Alois « Un travail de vérité » et début des ateliers d'information proposés aux participants des rencontres à Taizé
- x Juillet/Août 2019 | Signalement au Procureur de la République des nouveaux témoignages reçus suite à la prise de parole initiale, qui concernent la période des années 60 à 80
- x Octobre 2019 | Suite à un nouveau signalement ayant conduit à la mise en garde à vue d'un frère, publication d'une note actualisée sur le site de Taizé (voir annexe G)
- x Février 2020 | Session d'audit à Taizé par la cellule « Protection des personnes » du diocèse anglican de York
- x Mars 2020 | Mise en place de l'équipe « Protection des personnes à l'accueil » avec des frères, des sœurs de Saint-André et une personne extérieure
- x Mai 2020 | Publication sur le site de Taizé de la politique de protection des personnes (toujours accessibles à partir de [www.taize.fr/protection](http://www.taize.fr/protection))
- x Juin 2020 | Week-end de formation avec une personne victime d'un prêtre de l'Église de France, pour tous les frères et les sœurs
- x Novembre 2020 | Formation pour tous les frères impliqués à l'accueil sur les principes de la protection des personnes
- x Avril 2021 | Depuis cette date, tous les jeunes volontaires participent à une formation au début de leur séjour à Taizé.
- x Mai 2021 | Début de la vérification des extraits du casier judiciaire pour les frères, sœurs, salariés et volontaires
- x Août 2021 | Formation pour les frères accompagnateurs par une psychologue. Rédaction de repères pour les entretiens d'accompagnement.
- x Septembre 2021 | Formation dans tous les lieux de travail à Taizé, impliquant frères, sœurs et salariés, et sensibilisation sur les lieux à risque
- x Janvier 2022 | Rencontre à Paris entre frère Alois et le magistrat Antoine Garapon, président de la nouvelle Commission nationale « [Reconnaissance et Réparation](#) »

- x Mars 2022 | Visite à Taizé des deux membres de la Commission « Reconnaissance et Réparation » et signature du protocole de collaboration (voir plus bas)
- x Avril 2022 | Participation de six frères à deux jours de formation animés par l'association « Stop aux violences sexuelles 71 » à l'institut de soins infirmiers de Mâcon
- x Novembre 2022 | À l'initiative de Taizé, visite d'une équipe indépendante de quatre personnes pour mener un audit de la politique de protection des personnes (voir plus bas).

## Équipe "Protection des personnes à Taizé"

Depuis février 2020, une équipe de suivi a été mise en place à Taizé pour coordonner tous les aspects de la politique de protection des personnes à l'accueil. Cette équipe compte une douzaine de membres : des frères, des sœurs de Saint-André et une personne extérieure, voire d'autres si nécessaire selon les sujets abordés.

Cette équipe a été en particulier chargée de mettre en place les supports d'information pour faciliter d'éventuels signalements (voir les annexes A à F), ainsi que la formation de tous ceux qui sont impliqués dans l'organisation et l'animation des rencontres, en particulier tous les volontaires au début de leur séjour à Taizé. En février 2022, au sein de cette équipe, se sont mis en place quatre groupes de travail sur l'information, la formation, la réception, et l'animation des rencontres à Taizé.

## Équipe "Réception et suivi des signalements"

L'adresse <[protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr)> existe depuis 2011 pour recueillir les signalements concernant tout acte de violence ou abus vécu ou remarqué à Taizé. À l'origine, deux frères étaient destinataires automatiques de tout nouveau message.

En mai 2019, lors d'un échange avec frère Alois à Paris, Jean-Marc Sauvé, président de la « Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église » (CIASE), avait émis la suggestion qu'un regard extérieur soit ajouté, afin d'éviter une gestion en interne ou « entre soi ».

Deux autres destinataires ont alors été ajoutés : une sœur de Saint-André et une personne extérieure aux deux communautés. La période couverte par le présent rapport coïncide avec cette gestion à quatre de l'adresse <[protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr)>.

En novembre 2022, la composition de l'équipe a évolué. Désormais, ce sont deux personnes extérieures à la communauté, Alzira Fernandes (Portugal) et Noël Rosé (France) qui reçoivent les messages et sont chargés de la réception et du suivi. Cette composition est appelée à évoluer. Pendant cette période actuelle de transition, un frère assure le lien entre cette équipe et la communauté.

Cette équipe est mandatée par la communauté pour saisir directement la justice au cas où cela s'avère nécessaire. D'autres personnes sont disponibles pour donner des conseils si l'équipe le juge utile, en particulier une psychologue vivant en Allemagne. Les témoignages leur sont transmis de manière anonymisée.

Depuis plusieurs décennies déjà, il existe à Taizé une équipe, composée de deux frères et de volontaires, qui gère au quotidien à Taizé les difficultés rencontrées avec ou par des jeunes ou des adultes dans le cadre des rencontres de jeunes. Elle gère également depuis plusieurs années son propre numéro d'urgence. Cette équipe note par écrit les incidents graves et les transmet *a posteriori* à l'équipe « Réception et suivi des signalements ». Cette équipe émet des remarques ou prend des initiatives si la situation le requiert. De plus, si un frère de la communauté est mis en cause, l'équipe « Réception et suivi des signalements » est immédiatement et automatiquement saisie.

## Lignes de conduite concernant les signalements

Pour que la parole des personnes victimes soit reçue et respectée à Taizé, les lignes de conduite sont les suivantes :

- ✘ Prendre au sérieux et accueillir avec attention le témoignage de chaque personne se signalant auprès de l'équipe « Réception et suivi des signalements » ou par tout autre moyen.
- ✘ Transmettre au Procureur de la République tout signalement impliquant une personne mineure – ou majeure dans les cas où la loi française le demande.
- ✘ Dans toutes les autres situations, encourager la personne à porter plainte et faciliter cette démarche autant que possible.
- ✘ Proposer à la personne de contacter la Commission indépendante « Reconnaissance et Réparation » à Paris, avec laquelle Taizé est entrée en relation dès sa mise en place il y a un an.

Par ailleurs, les missions de l'équipe « Réception et suivi des signalements » sont ainsi définies dans un document établi en novembre 2022 :

- Recevoir les signalements concernant des abus spirituels, des agressions sexuelles ou des violences de toutes natures, ainsi que des situations d'emprise, ayant pu se produire lors des

rencontres à Taizé, ou lors d'une rencontre internationale organisée par la communauté de Taizé, et quels que soient les auteurs présumés.

- Écouter sans aucun préjugé et prendre au sérieux la parole des personnes victimes.
- Procéder à un signalement judiciaire dans tous les cas où la loi l'impose.
- Aider les victimes à entreprendre, si elles le souhaitent, un processus judiciaire, de réparation et/ou de reconstruction.
- Veiller toujours à apporter aux personnes victimes une aide fraternelle et réconfortante.

## Statistiques sur les signalements

Entre juin 2019 et novembre 2022, 62 personnes ont contacté l'adresse dédiée <[protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr)> ou sont entrées en contact avec la communauté par un autre biais. Les témoignages reçus concernent des situations très diverses, des agressions sexuelles aux remarques perçues comme discriminatoires.

Dans une majorité de cas, il s'agit de situations impliquant des participants aux rencontres mettant en cause, pour des actes d'agression, d'abus ou toute autre forme de violence, un autre participant aux rencontres (adulte responsable de groupe ou jeune).

Dans 8 cas, des témoignages accusant des frères ont été transmis aux autorités judiciaires, car ils émanaient de personnes mineures, ou majeures dans les cas où la loi française le demande. En ajoutant les 7 signalements effectués jusqu'en mai 2019, on arrive à un total de 15 accusations transmises à la justice.

Les témoignages ayant fait l'objet d'un signalement concernent 8 frères : 4 sont décédés avant les signalements, et les 4 autres ont quitté la communauté, soit par leur décision, soit à la demande de la communauté, soit d'un commun accord. Enfin, sur ces 15 accusations, 11 concernent les décennies 60 à 80, 2 les années 90 et 2 la période récente.

Sur tous ces signalements, à notre connaissance un seul a donné lieu à une instruction judiciaire, qui est toujours en cours. Il s'agit aussi de la seule accusation de viol émise à l'encontre d'un frère. Elle a été portée par une personne majeure à l'époque des faits. Le frère a quitté la communauté au printemps 2020, sans préjuger de l'issue du processus judiciaire.

Par ailleurs, en novembre 2019, un nouveau témoignage anonyme à l'encontre d'un frère a été transmis à l'adresse <[protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr)> pour un fait remontant à l'été 2009 – une agression sexuelle en droit français, envers une personne majeure. En 2022, la personne étant prête à parler sous son nom, l'équipe l'a encouragée à porter plainte auprès de la justice, ce qu'elle a fait, puis l'a également mise en relation avec la Commission « Reconnaissance et Réparation », dont Taizé attend à présent les recommandations pour les mettre en œuvre.

## Relation avec la Commission “Reconnaissance et Réparation”

Suite à la création en France d’une Commission indépendante pour les personnes victimes de religieux dans l’Église, le prier de Taizé, frère Alois, a rencontré en janvier 2022 son président, le magistrat Antoine Garapon, qui a accepté de traiter les accusations impliquant des frères de la communauté et a nommé dans ce but deux membres de la Commission. Toute personne souhaitant s’adresser à eux peut le faire directement par courriel ([victimes@crr.contact](mailto:victimes@crr.contact)) ou via [le site internet](#).

Actuellement, 5 situations impliquant des frères de Taizé sont traitées par cette Commission indépendante, dont 3 concernant les années 70/80 et 2 la période récente.

## Transparence

Afin de faire tous les efforts nécessaires pour que Taizé soit un lieu sûr pour tous, un effort particulier est fait pour informer celles et ceux qui viennent participer aux rencontres, ainsi que le grand public. Dans ce but, la page du site internet « Un travail de vérité » continuera à être actualisée, dans le cas d’un nouveau signalement au Procureur de la République ou à la demande de la Commission « Reconnaissance et Réparation » dans le cadre de la signature d’un protocole d’accord.

De plus, les ateliers d’information, débutés en juin 2019 au moment de la prise de parole initiale de frère Alois, continuent jusqu’à aujourd’hui à être proposés aux jeunes et adultes présents à Taizé de semaine en semaine.

## Visite d’audit à Taizé

Début novembre 2022, à l’initiative de Taizé, une équipe indépendante de quatre personnes s’est rendue sur place pour réaliser un audit de la politique de protection des personnes. Elle incluait deux membres de la Commission indépendante « Reconnaissance et Réparation » et deux autres personnes choisies pour leurs compétences, dans le domaine de l’accompagnement juridique et du soutien psychologique des personnes victimes. Ils rendront prochainement leur rapport dont Taizé s’engage à mettre en œuvre les recommandations.

# Annexes

*Les annexes A à F sont des articles tirés du site internet, qui sont régulièrement retravaillés et qui connaîtront donc encore des évolutions.*

*Des documents spécifiques existent aussi pour les prêtres, pasteurs et religieuses, qui écoutent le soir dans l'église à Taizé. Ils contiennent des points d'attention et repères. Ces documents sont disponibles sur demande en français, anglais et allemand.*

## A | Article introductif du site internet

[http://www.taize.fr/fr\\_article27893.html](http://www.taize.fr/fr_article27893.html)

Pour beaucoup, Taizé est un lieu de confiance. Les frères de la communauté, les sœurs de St André, les sœurs Ursulines et les sœurs oblates de St François de Sales, ainsi que les volontaires <sup>1</sup> et tous ceux qui sont associés à l'organisation des rencontres <sup>2</sup>, s'engagent à faire de Taizé un lieu plus sûr pour celles et ceux qui y viennent, en particulier les mineurs <sup>3</sup>, les jeunes <sup>4</sup> et les adultes vulnérables <sup>5</sup>.

Pour autant, la vigilance de chacun est importante pour que Taizé reste un lieu sûr pour tous.

Dans cette section, vous pouvez trouver des informations relatives à la protection des personnes :

- notre approche- politique de la protection des personnes
- les pratiques à suivre
- les procédures à suivre

ainsi que des informations concernant :

- les questions sanitaires
- les questions de sécurité

- 
- 1 jeunes adultes entre 18 et 29 qui passent à Taizé un séjour de quatre semaines ou plus et qui aident à l'organisation pratique des rencontres. Les jeunes femmes sont accompagnées personnellement par une sœur Ursuline ou par une sœur de St André. Les jeunes hommes sont accompagnés personnellement par un frère de Taizé.
  - 2 cela inclut des employés et des personnes invitées à aider pour les rencontres, comme des membres d'autres communautés religieuses ou d'autres volontaires
  - 3 en général, les enfants de moins de 15 ans qui viennent à Taizé devraient être accompagnés par l'un de leurs parents ou par leur représentant légal. Les parents ou le représentant légal des mineurs de 15 ans ou plus doivent signer une autorisation parentale (vous pouvez utiliser ce formulaire) qui autorise une personne majeure présente à Taizé, désignée nommément, à prendre notamment les décisions d'ordre médical
  - 4 ce terme désigne ici les personnes entre 18 et 29 ans qui participent aux rencontres de jeunes de Taizé
  - 5 personnes majeures dans un état de vulnérabilité, d'ordre psychologique, physique, morale ou sociale. Nous reconnaissons qu'une personne peut entrer dans un état de vulnérabilité ou en sortir, parfois même dans l'espace d'un séjour à Taizé.



## B | Notre approche | Politique de la protection des personnes

[http://www.taize.fr/fr\\_article33343.html](http://www.taize.fr/fr_article33343.html)

### **À Taizé, nous nous engageons à :**

- promouvoir un environnement de sûreté et de sécurité
- avancer vers un recrutement toujours plus sûr de toutes les personnes ayant une responsabilité dans l'organisation des rencontres à Taizé et les soutenir dans leur rôle
- répondre immédiatement à toute question ou allégation concernant la protection des personnes
- témoigner d'un souci pastoral dans le respect absolu des obligations légales à l'égard des victimes d'abus ou d'agression et toute autre personne concernée qui serait présente à Taizé
- témoigner d'un souci pastoral dans le respect absolu des obligations légales à l'égard de ceux qui sont mis en cause pour des questions d'abus ou d'agression et toute autre personne concernée qui serait présente à Taizé.
- assumer nos responsabilités à l'égard de ceux qui représenteraient un danger pour d'autres.

### **À Taizé, nous allons être attentifs à :**

- à tout mettre en œuvre pour que Taizé soit un lieu sûr et accueillant pour tous
- avoir une équipe dédiée à la protection des personnes constituée de représentants des différentes communautés présentes à Taizé et aussi de personnes extérieures
- renforcer notre attention pour recruter, former et assister, de manière sûre, les personnes participant à l'organisation des rencontres, quelque soit leur niveau de responsabilité, pour que celles-ci aient l'assurance et les compétences requises pour reconnaître les abus et y réagir
- nous assurer que les organisateurs sont couverts par une assurance adéquate
- afficher en divers lieux à Taizé le contact à joindre en cas de problème ou de question liés au sujet des abus ou agressions
- écouter et prendre au sérieux toute personne qui signalerait des faits d'abus ou d'agression
- réagir à tout signalement ou à toute inquiétude légitime ayant trait à la protection des personnes par des mesures de protection à l'égard des enfants et des adultes, en collaboration avec les responsables de groupes, les parents ou les représentants légaux et les autorités civiles nécessaires
- porter une attention particulière aux personnes victimes d'abus qui désirent communiquer à ce sujet, quel que soit le type d'abus, le lieu et l'époque des faits
- veiller avec soin et vigilance sur tout membre de la communauté, volontaire ou personne impliquée dans l'organisation des rencontres qui représenterait un risque pour des enfants ou des adultes, tout en maintenant la confidentialité appropriée et la sécurité de tous

- nous assurer que la politique de protection des personnes, les procédures et l'évaluation des risques sont en place et révisées chaque année au mois de février
- réviser régulièrement la mise en œuvre de la politique, des procédures et des pratiques de protection des personnes
- appliquer et réviser régulièrement tout ce qui concerne la santé et la sécurité dans l'organisation des rencontres.

## C | Les pratiques à suivre

[www.taize.fr/fr\\_article27894.html](http://www.taize.fr/fr_article27894.html)

*Cet article explique les pratiques de protection des personnes concernant les participants aux rencontres, mineurs ou majeurs.*

### 1. Responsabilités diverses à l'égard des mineurs de plus de 15 ans

- La participation d'un/e jeune mineur/e aux rencontres de Taizé nécessite l'accord de ses représentants légaux<sup>6</sup>. Ceux-ci doivent désigner pour elle / pour lui un/e responsable majeur/e. Ils doivent par ailleurs pouvoir être joints à tout moment pour toute question médicale ou disciplinaire le/la concernant.
- Les responsables de groupe<sup>7</sup> s'assurent que chaque mineur/e de son groupe ait avec lui / elle un document signé par les responsables légaux qui autorise une personne majeure du groupe à prendre les décisions qui s'imposeraient dans l'urgence, tout en informant immédiatement les responsables légaux. Chaque responsable de groupe doit être particulièrement vigilant/e à la sécurité de ces personnes mineures. Il/elle s'assure notamment que les membres de son groupe ne quittent pas le site de Taizé et participent entièrement au programme proposé.
- Si les représentants légaux ne sont pas présents à Taizé, le/la mineur/e est sous la responsabilité d'une personne majeure choisie par eux, qui peut être le/la responsable de groupe ou quelqu'un d'autre. Cette personne communique aux représentants légaux, en lien direct avec le/la responsable de groupe, toute difficulté rencontrée par le/la mineur/e.
- Pendant les temps de partage en petits groupes, certaines personnes (de préférence entre 20 et 29 ans, ou plus si cela est impossible) sont désignées comme "personnes de contact" pour aider à animer les groupes en lien avec l'animateur de l'introduction biblique. Les responsables de groupe restent

---

6 Le représentant légal peut être l'un des parents (s'il est seul titulaire de l'autorité parentale), ou les deux (si l'autorité parentale est conjointe), ou une personne nommée comme responsable légal par les autorités judiciaires.

7 Un/e responsable de groupe est une personne majeure qui organise la venue d'un groupe de jeunes à Taizé et qui en est responsable pendant toute la durée de leur séjour.

tenus de s'assurer que leurs jeunes participent à ces activités et continuent à exercer leur responsabilité pour tout ce qui concerne leur protection. Ils préparent également les personnes de contact à leur rôle, et s'assurent qu'elles sont à même de travailler en toute sécurité avec des mineurs.

## Quelques règles de base

### *Respect*

- Toujours respecter l'intégrité du/de la jeune, à tous égards.
- Le harcèlement peut aussi prendre la forme de jeux ou d'activités inappropriés, menant à la moquerie ou à l'humiliation, même si ce n'est pas l'intention de départ.
- Veiller à ce que le/la jeune se sente aussi accueilli/e avec les fragilités qu'il/elle porte.
- Ne pas inciter un/e jeune à confier, pendant le temps de partage, des secrets, ou quoique ce soit qui le/la rende mal à l'aise.
- Adopter un langage et une attitude appropriés – par exemple, ne pas fumer pendant le temps de partage.
- L'utilisation inappropriée d'internet et notamment des réseaux sociaux est à proscrire en toute circonstance.
- S'abstenir de tout harcèlement, de tout harcèlement sexuel, y compris sous forme de "sexting"<sup>8</sup> tous étant punis par la loi française.
- Ne pas demander de données personnelles (contact, profil de réseaux sociaux) à de jeunes mineur/es en dehors du groupe voyageant avec vous

### *Vigilance*

- Ne pas quitter le site de Taizé à moins d'y avoir été explicitement invité par la personne qui anime l'introduction biblique.
- Ne jamais s'isoler avec un/une jeune seul/e hors du champ de vision du reste du groupe.
- Si vous avez besoin d'écouter en particulier un/une jeune, faites-le en restant visible d'autres personnes.
- Toute consommation d'alcool ou de drogue doit impérativement être signalée.

---

8 Le "sexting" est le fait d'envoyer, de recevoir, ou de transférer des messages, des images, ou des photographies à caractère sexuel explicite.

## 2. Responsabilités diverses à l'égard des majeurs, en particulier des personnes vulnérables

→ Voir la page du site internet [www.taize.fr/fr\\_article27894.html](http://www.taize.fr/fr_article27894.html)

### D | Les procédures à suivre

[http://www.taize.fr/fr\\_article27895.html](http://www.taize.fr/fr_article27895.html)

Dans cet article, vous trouvez les procédures à suivre pour un signalement concernant la protection des personnes qui participent aux rencontres à Taizé.

#### Procédure générale pour les signalements

À leur arrivée, tous les participants lisent le paragraphe suivant :

*Nous voulons tout mettre en œuvre pour que Taizé soit un lieu sûr et accueillant pour tous. Tous peuvent y contribuer.*

*Nous prenons très au sérieux toute forme d'agression sexuelle, de violence ou d'abus spirituel. Si vous êtes victime ou témoin d'un tel acte ou d'un comportement inquiétant, venez rapidement à La Morada en parler à la personne responsable pour la protection des personnes. Cette personne peut être contactée à La Morada ou en téléphonant ou en envoyant un texto au +33 7 49 04 75 85.*

*Vous pouvez aussi en parler à une autre personne en qui vous avez confiance : un·e responsable de groupe, une sœur à El Abiodh ou encore à la personne responsable au poste de premiers secours.*

*Toute information, qu'elle concerne un fait récent ou non, peut être signalée à l'adresse : [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr). Vous pouvez aussi contacter un numéro d'urgence et d'écoute (par exemple, en France : 119 Enfance en Danger, pour les jeunes jusqu'à 21 ans).*

#### Que faire dans cette situation ?

Sachez d'abord qu'il est normal de se sentir nerveux ou mal à l'aise lorsqu'il s'agit d'aborder un cas d'abus ou d'agression sexuelle, ou tout autre comportement suspect. Nous partager votre inquiétude concernant une situation ou des personnes sera peut-être la première étape qui conduira à les protéger.

Que vous ayez quelque chose à signaler ou que vous ne soyez pas sûr·e de ce qu'il faut faire, suivre la procédure décrite ci-dessus vous fera rencontrer des personnes qui sont là pour écouter, conseiller,

soutenir, et qui pourront prendre les mesures nécessaires si quelque chose s'est produit ou si une personne est en danger.

1. S'il venait à votre connaissance, directement ou indirectement, n'importe quel fait d'abus ou d'agression sexuelle, de violence, ou toute atteinte à l'intégrité d'une personne, nous vous demandons de suivre la procédure ci-dessus.
2. Impliquez dans vos démarches la personne concernée, son/sa responsable de groupe (si ce n'est pas vous), et tout autre témoin susceptible d'apporter des éléments importants.
3. Le frère chargé de la protection des personnes a une liste de tous les responsables de groupe et peut si nécessaire contacter celui/celle de la personne concernée.
4. Ne prenez aucune mesure concernant l'auteur présumé des faits avant d'avoir suivi la procédure ci-dessus. Les décisions seront prises ensemble à La Morada, en concertation avec la personne concernée, et si nécessaire, avec ses responsables légaux.
5. Si possible, notez tout élément qui peut aider à identifier l'auteur présumé : ville, numéro de dortoir, plaque d'immatriculation, etc.
6. Cette procédure vaut également pour les signalements concernant un usage de drogue ou une consommation excessive d'alcool.
7. Si, une fois rentré-e de votre séjour à Taizé, vous aviez connaissance d'un incident qui nécessite d'être signalé, merci de nous contacter à l'adresse : [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr). Vous pouvez aussi appeler un des numéros d'écoute ou d'urgence de votre pays (en France, vous pouvez composer le 119 « Allô Enfance en Danger », numéro national gratuit – ou le numéro national d'aide aux victimes 08 84 28 46 37 – non surtaxé) ou contacter ceux qui s'occupent de la protection des personnes dans votre église.

## **Conseils d'écoute pour les incidents nécessitant un signalement**

- Prenez au sérieux ce que la personne vous dit. Aucune agression à caractère sexuel, aucune violence physique, aucune atteinte à l'intégrité d'une personne, aucun geste inapproprié n'est insignifiant.
- Écoutez avec attention ce que vous dit cette personne.
- Rassurez-la en lui disant qu'elle avait raison de parler et de ne pas garder cela pour elle.
- Encouragez-la à venir avec vous pour suivre la procédure ci-dessus.

## **E | Questions sanitaires**

→ voir le site : [http://www.taize.fr/fr\\_article27896.html](http://www.taize.fr/fr_article27896.html)

## F | Questions de sécurité

[http://www.taize.fr/fr\\_article27897.html](http://www.taize.fr/fr_article27897.html)

- Dans le cadre des mesures de sécurité prises par les autorités lors de grands rassemblements, des militaires ou des policiers peuvent être présents à Taizé.
- Un frère de Taizé est régulièrement en lien avec les autorités locales pour les questions de sécurité.
- Tout bagage doit être étiqueté et ne jamais être laissé sans surveillance.
- Les participants aux rencontres ne doivent pas apporter de bagages ou d'autres sacs dans l'église. Une équipe de jeunes se tient aux différentes entrées pour s'assurer du respect de cette consigne.
- Les participants aux rencontres ne doivent pas aller seuls sur des chemins isolés en-dehors de Taizé.
- En divers lieux à Taizé, des indications précises sont affichées sur la procédure à suivre :
  - en cas d'attaque terroriste
  - en cas d'incendie
  - en cas d'atteinte aux personnes
- Les responsables de groupes ont la responsabilité de la bonne conduite de leur groupe, et doivent respecter les instructions données en matière de sécurité, en amont et au moment de leur arrivée.
- Il existe un lieu pour déposer les objets de valeur en sécurité.
- Les objets de valeur (argent, passeports), appareils photos, téléphones, ou autres appareils technologiques ne doivent pas être laissés sans surveillance dans les tentes, les dortoirs, les voitures ou les maisons, même pour les charger.
- Pendant la journée, une équipe de volontaires en lien avec les frères est présente sur le site pour aider au respect de toutes les règles de sécurité et à la tranquillité de chacun. Ces volontaires reçoivent une formation spécifique.
- Après la prière du soir, une équipe de volontaires en lien avec les frères aide à maintenir le silence et l'ordre autour des logements. Ces volontaires reçoivent une formation spécifique.

## G | Prise de parole de frère Alois | « Un travail de vérité »

[http://www.taize.fr/fr\\_article26154.html](http://www.taize.fr/fr_article26154.html)

### Mardi 4 juin 2019

Dans ces temps où la société et l'Église cherchent à faire la lumière sur les abus et les agressions sexuelles, notamment envers les mineurs et les personnes fragiles, avec mes frères nous avons pensé nécessaire de prendre aussi la parole. À Taizé, nous accueillons depuis des décennies, semaine après semaine, des milliers de jeunes et de moins jeunes de l'Europe et du monde entier.

Conscients de notre responsabilité et de la confiance qui nous est faite par les jeunes, leurs familles et leurs accompagnateurs, nous avons toujours cherché à ce que cet accueil se passe dans les meilleures conditions, dans le respect des convictions et une grande attention à la sécurité et à l'intégrité de tous.

Cependant, entre les participants aux rencontres, que ce soit entre jeunes ou entre jeunes et adultes, des atteintes à l'intégrité ont pu se produire. Quand nous en sommes informés, nous veillons à écouter les victimes, et aussi à prévenir les autorités compétentes, judiciaires et ecclésiales.

Parmi d'autres mesures, depuis 2010 une page du site internet est dédiée à la protection des personnes (*Note : En mai 2020, ces informations ont été développées et mises à jour*) et une adresse courriel a pour but de faciliter un éventuel signalement. Sur place à Taizé, un frère et d'autres personnes extérieures à la communauté sont chargés d'écouter toute personne ayant connaissance d'une agression à caractère sexuel ou d'une autre forme de violence, en particulier à l'égard de mineurs : cela fait partie des informations données à tous les participants lors de leur arrivée.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est que j'ai eu connaissance avec une très grande tristesse de cas impliquant des frères et, même s'ils sont anciens, nous avons pensé, en communauté, que nous devions en parler. Il s'agit de cinq cas d'agressions à caractère sexuel commises sur des mineurs, dans les années 50 à 80, par trois frères différents, dont deux sont décédés il y a plus de quinze ans.<sup>9</sup>

Quand j'ai été informé de ces accusations, ma première démarche a été d'écouter, avec d'autres frères, les personnes victimes, dans un respect absolu de leur parole, d'entendre leur souffrance et de les accompagner au mieux.

Ces dernières années, dans la société et dans l'Église, la compréhension de la gravité de toute atteinte à l'intégrité s'est heureusement approfondie. Cela trouve un écho dans l'évolution de la loi française qui demande de signaler tous les cas, indépendamment de l'époque où les faits ont été commis.

Pour poursuivre notre travail de vérité, et après en avoir parlé au préalable avec les personnes victimes, je viens d'informer le Procureur de la République de ces cinq situations.

Nous reconnaissons que font aussi partie de notre histoire de communauté ces agressions commises dans le passé par des frères. Pour nous, ce signalement s'inscrit dans un travail de vérité qui avait déjà commencé par l'écoute des victimes et aujourd'hui encore nos premières pensées vont vers elles ; en

---

<sup>9</sup> A ce sujet, voir la note actualisée du mois de mars 2020

entendant ce qu'elles ont vécu et souffert, nous ressentons de la honte et une peine profonde. Il est possible que cette prise de parole incite d'autres victimes éventuelles à se faire connaître : nous serons alors à leur écoute et les accompagnerons dans les démarches qu'elles voudraient entreprendre.

Nous sommes convaincus que ce n'est qu'en faisant la lumière sur ces actes que nous contribuerons, aidés par des personnes extérieures à la communauté, à protéger de manière efficace tous ceux qui nous font confiance en venant à Taizé. Si je parle aujourd'hui, c'est que nous le devons aux personnes victimes, à leurs proches, comme à celles et ceux qui cherchent à Taizé un espace de confiance, de sécurité et de vérité.

Frère Alois

*Toute agression, ancienne ou plus récente, commise contre un mineur ou un majeur, que ce soit par un frère ayant abusé de son ascendant moral ou par toute autre personne, peut être signalée à l'adresse courriel [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr), ou bien à une association de victimes, ou encore au numéro d'appel national dont les coordonnées figurent sur le site.*

## **Note actualisée | Juillet 2019**

Suite à la prise de parole de frère Alois le 4 juin dernier, plusieurs personnes ont écrit à l'adresse [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr). Cela a conduit frère Alois à signaler au Procureur de la République deux nouvelles accusations d'agressions sexuelles sur mineurs ayant eu lieu dans les années 60 et 70, par un frère décédé il y a plus de vingt ans et un autre frère ayant quitté la communauté il y a plus de quarante ans. Par ailleurs, d'autres témoignages reçus impliquent de nouveau un des frères évoqués dans la prise de parole, décédé il y a plus de quinze ans, et décrivent des agressions sexuelles sous forme d'attouchements sur des jeunes majeurs.

## **Note actualisée | Octobre 2019**

Depuis la lettre du 4 juin « Un travail de vérité », frère Alois a tout récemment reçu le témoignage d'une femme décrivant une forte emprise de la part d'un frère et l'accusant de manipulation et de harcèlement spirituels, psychologiques et sexuels, depuis plusieurs années et jusqu'à cet été. Selon son récit, cette emprise a débuté en 2003, alors que, jeune majeure, elle participait aux rencontres internationales de Taizé.

Frère Alois a immédiatement averti les autorités compétentes, et la gendarmerie a recueilli le témoignage de la personne victime. Le frère en question a été mis en examen pour « viol et agression sexuelle » et placé en détention provisoire. Il revient maintenant à la justice d'établir les faits et de les qualifier juridiquement.

Frère Alois déclare : « Avec mes frères, nous sommes sous le choc. Nous voulons que toute la lumière soit faite. Une telle emprise est complètement incompatible avec notre vie. Je me tiens aux côtés de la personne victime et nous ferons tout notre possible pour la soutenir. »



Pour poursuivre ce travail de vérité, la communauté rappelle que diverses mesures ont été mises en place pour recueillir d'éventuels témoignages, dont l'adresse courriel [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr).

## **Note actualisée | Mars 2020**

Nous avons fait état, au mois de juin dernier, de plusieurs accusations d'agressions sexuelles, dont deux mettent en cause un frère encore en vie. Depuis cette prise de parole initiale, d'autres témoignages impliquant le même frère sont parvenus à la communauté, relatant également des agressions sexuelles sur mineurs, sous forme d'attouchements. Ces témoignages ont été transmis aux autorités en charge de l'enquête.

Il appartient à la seule autorité judiciaire de qualifier les faits en droit et d'apprécier les conséquences juridiques de leur ancienneté. Mais rien ne permet de douter du témoignage des personnes victimes dont la souffrance demeure présente, après tant d'années. Au vu de la gravité des faits qui sont reprochés à ce frère, et de leur incompatibilité avec les engagements pris par les frères, frère Alois lui a fait savoir qu'il était préférable qu'il quitte la communauté. Il habitera ailleurs et, compte tenu de son âge, un frère vivra avec lui et d'autres aideront à l'accompagner dans cette période de sa vie.

Frère Alois ajoute : « Je sais tout ce qu'avec mes frères nous avons reçu de lui et nous sommes profondément peints. J'espère que cette décision, dont je mesure l'impact et la gravité, nous aidera – et lui aussi – à avancer sur ce chemin de vérité. »

## **Note actualisée | Juin 2020**

En octobre dernier, un frère avait été placé en détention provisoire (voir ci-dessus la note d'octobre 2019). Il a été libéré, sous contrôle judiciaire, au début du mois de mai dernier. L'instruction se poursuit, dans l'attente de la décision de justice qui sera rendue. Indépendamment de l'issue de la procédure judiciaire, et d'un commun accord avec lui, il a été décidé de mettre fin à son appartenance à la communauté.

## **Note actualisée | Novembre 2022**

Suite à la création en France d'une commission indépendante, « Reconnaissance et Réparation », pour les personnes victimes de religieux dans l'Église, le prieur de Taizé, frère Alois, a rencontré en janvier son président, le magistrat Antoine Garapon, qui a accepté de traiter les accusations impliquant des frères de la communauté et a nommé en ce but deux membres de la Commission. Toute personne souhaitant s'adresser à eux peut le faire directement par courriel ou via le site internet.<sup>10</sup>

---

10 Cette page sera actualisée dans le cas d'un éventuel signalement au Procureur de la République ou à la demande de la Commission « Reconnaissance et Réparation ».

Par ailleurs, un témoignage parvenu à l'adresse [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr) a été transmis au Procureur de la République de Mâcon, qui met de nouveau en cause l'ancien frère accusé de plusieurs agressions sexuelles (voir la prise de parole de juin 2019 et la note actualisée de mars 2020).

Enfin, la communauté informe qu'à son invitation une équipe indépendante de quatre personnes est venue à Taizé début novembre 2022 pour entamer un audit de la politique de protection des personnes et faire des recommandations.

## H | Nouvelle prise de parole de frère Alois | « Dans l'Église et à Taizé, le travail de vérité doit continuer »

*À l'occasion de la rencontre européenne de jeunes à Rostock, frère Alois a écrit le texte suivant pour faire le point sur le travail de vérité entamé par Taizé en 2019.*

5 décembre 2022

Avec mes frères, nous sommes conscients de la souffrance des personnes victimes d'abus spirituels et d'agressions sexuelles dans l'Église. Le manque de clarté et de célérité dans la manière de traiter ces situations a souvent aggravé encore la douleur provoquée par ces crimes et délits. À Taizé aussi, comme nous l'avons expliqué en 2019, des frères de notre communauté ont commis des agressions sexuelles. En écoutant les personnes victimes, je me rends toujours plus compte de la profondeur des blessures. Ce qui est arrivé est intolérable et scandaleux pour nous et nous garde de toute idéalisation de notre communauté.

Nous sommes également conscients de la responsabilité qui nous incombe, à nous les frères, du fait que nous accueillons, semaine après semaine, des jeunes qui viennent chez nous avec l'espoir de trouver la confiance en Dieu, en la vie et en eux-mêmes. C'est pourquoi il est essentiel que les personnes qui ont été soumises à des abus à Taizé disposent de coordonnées (courriel [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr) et site [www.taize.fr/protection](http://www.taize.fr/protection)) pour pouvoir en parler et être entendues ; que celles et ceux qui ont souffert ici ou ailleurs aient la possibilité de s'en ouvrir ; et que l'intégrité de chacun et de chacune soit protégée à Taizé, comme lors des rencontres que nous organisons en d'autres lieux.

Si nous pouvons avancer sur ce chemin, c'est grâce à des personnes qui ont eu le courage de nous dire les abus subis à Taizé, et à des instances extérieures à notre communauté qui nous conseillent de manière critique.

Nous poursuivons le pèlerinage de confiance et les rencontres en ayant à l'esprit la souffrance de celles et ceux dont la confiance a été abusée, en écoutant les remarques et les suggestions venant de l'extérieur, et en faisant tout notre possible, au sein de la communauté comme dans notre mission pastorale, pour que Taizé soit un lieu sûr pour tous. C'est dans cette attitude que nous voulons avancer, avec une conscience renouvelée de ce qui est attendu de nous.

# I | Poster apposé dans tous les lieux publics à Taizé

Ce poster, imprimé au début de l'été 2021, fera l'objet d'une révision et d'une réimpression en 2023.

## Safeguarding | Protection des personnes

We take any kind of sexual abuse or violence seriously. If you become aware of anything of this nature, or see any worrying behaviour, please go immediately to La Morada to ask for the brother responsible for safeguarding or call to **+33 749 04 75 85** (Call or sms) or write to [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr). You can also speak with another person you trust: a group leader, one of the sisters in El Abiodh or the person in charge at the first aid point.

*Nous prenons très au sérieux toute forme d'abus sexuel ou de violence. Si un acte de ce type venait à votre connaissance ou si vous étiez témoin d'un comportement inquiétant, venez rapidement à La Morada en parler au frère responsable pour la protection des personnes ou appelez-le au **+33 749 04 75 85** (Appel ou sms) ou écrivez à [protection@taize.fr](mailto:protection@taize.fr). Vous pouvez aussi en parler à une autre personne en qui vous avez confiance : une responsable de groupe, une sœur à El Abiodh ou encore au responsable du poste de premiers secours.*

### Health Concerns | Soucis de santé

Remember there is a First Aid Point in El Abiodh.  
*Rappelez-vous qu'un point de premiers secours se trouve à El Abiodh.*

### Fire Safety | Sécurité incendie

Smoking is not permitted in the dormitories, tents, meal areas, or meeting places. Fires and cooking equipment are not allowed anywhere.  
*Il est interdit de fumer dans les dortoirs, les tentes, les espaces de distribution des repas et les lieux de rencontre. Les feux et les appareils de cuisine personnels sont interdits sur l'ensemble du site.*

### Valuable Objects | Objets de valeur

We remind you not to leave phones or other devices out of sight at any time, especially when charging. Things can be stolen in the rooms, tents, bathrooms and even in the church. There is a safe deposit in La Morada for money, passports and other valuables.  
*Nous vous demandons de ne jamais laisser les téléphones ou autres appareils hors de votre vue, surtout lorsqu'ils sont en charge. Des objets peuvent être volés dans les chambres, les tentes, les sanitaires et même dans l'église. Il existe à La Morada un lieu sûr pour déposer l'argent, les passeports et autres objets de valeur.*

